



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 22 février 2021

Monsieur le Directeur Général Adjoint à la Famille, aux Sports, à l'Éducation et à la Jeunesse,

Suite à nos visites sur les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, nous avons rencontré de nombreux agents qui nous ont alertés sur leurs conditions de travail dégradées.

En effet, nous savons que les personnels des crèches sont confrontés, depuis plusieurs semaines, à de nombreuses absences non remplacées.

Cette situation conduit les agents à l'épuisement et les met en grande difficulté quant à l'application des protocoles sanitaires.

Pour exemple, certaines structures fonctionnent, quotidiennement, avec 9 à 12 agents absents. D'autres structures ne disposent actuellement que d'un seul adjoint technique pour assurer toutes les missions d'entretien, renforcées en la période. Certaines directrices se voient contraintes, au vu des absences, d'appeler les familles, le matin même, pour savoir si elles ont la possibilité de garder leurs enfants.

Nous tenons à vous alerter sur ces problématiques récurrentes.

C'est d'ailleurs en ce sens, que nous vous avons demandé, dans notre courrier en date du 3 novembre dernier, un état réel du taux d'absentéisme dans les crèches. A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse de votre part.

Nous savons qu'à la Direction de l'Éducation, vous avez eu recours au recrutement d'ATSEM contractuel.le.s pour palier à l'absentéisme.

Ne pouvez-vous pas envisager à la Direction de la Famille, de la même manière, de recruter des adjoints techniques contractuel.le.s pour renforcer les équipes qui se trouvent en grande souffrance et qui travaillent à flux tendu depuis des semaines ?

Monsieur le Maire, dans un article de Nice Matin, publié le 21 février dernier, déclarait « *S'il n'y a pas assez de personnel pour assurer le travail, il faudra garder les enfants à la maison !* ». Nous regretterions que l'Administration, en prenant une telle décision, ne soit plus en capacité d'assurer la continuité de Service Public qui lui incombe.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour palier au non remplacement des absences de personnels dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, et à la détresse qu'il génère, au quotidien, chez les personnels ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT
NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR


Sandy VOREDINI

Responsable de la Section Petite Enfance